



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat arrête le programme des votations cantonales. Les électeurs sont convoqués le 27 septembre prochain.

Dans sa séance de ce jour, le Conseil d'Etat vaudois a fixé au dimanche 27 septembre 2009 les votations cantonales portant sur quatre objets. Le peuple aura en outre à se prononcer sur deux objets fédéraux.

Le peuple vaudois sera amené à se prononcer le dimanche 27 septembre prochain sur quatre objets cantonaux et deux objets fédéraux.

L'arrêté de convocation cantonal porte sur :

- l'initiative populaire « Pour une police unifiée et plus efficace », initiative dite D'Artagnan
- la modification de l'article 65 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (hébergement médico-social)
- l'introduction de l'article 63a dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (école à journée continue)
- la modification de l'article 106 et l'introduction de l'article 125a dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (création du nouveau Ministère public cantonal).

Les objets fédéraux soumis ce même jour au peuple vaudois sont l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'Al par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12 juin 2009 portant modification de cet arrêté et l'arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant suppression de l'initiative populaire générale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1^{er} juillet 2009

Renseignements : DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51, DES, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14, DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021, 316 30 65, DSAS, Pierre-Yves Maillard, 021 316 50 04, DINT, Sylvain Jaquenoud, chef de la Section des droits politiques au Service des communes et des relations institutionnelles, 021 316 40 86